

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE INFORMATIQUE EN ANNÉE SPÉCIALE

Le DUT Informatique forme des techniciens supérieurs capables de participer à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de systèmes informatiques. La formation permet d'acquérir des connaissances sur le plan technologique, l'environnement socio-économique des métiers de l'informatique, de posséder une bonne culture générale et de se montrer apte à la communication. L'année spéciale est une formation intensive qui prépare en un an au DUT informatique.

DIPLOME VISE

Type de diplôme : Diplôme Universitaire de Technologie

Niveau de diplôme : Bac + 2 - niveau 5

Fiche RNCP n° : 20654 - <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/20654>

PUBLIC VISE - PREREQUIS – ADMISSIBILITE – ADMISSION

Public : salariés en CDI / CDD, intérimaires, demandeurs d'emploi, adultes en reprise d'études ou en reconversion professionnelle.

Prérequis :

- Baccalauréat toutes filières et une année d'études supérieure validée ou niveau baccalauréat et 2 ans d'activité professionnelle
- Réussite à un test de logique pour les non scientifiques
- Aucune connaissance en informatique n'est requise mais les candidats doivent démontrer leur motivation pour l'informatique, par exemple par une réalisation personnelle ou le succès à un cours d'initiation.

Admissibilité : examen du dossier de candidature

Admission : entretien individuel et test de logique pour les non scientifiques.

En l'absence du diplôme requis, l'accès à cette formation est aussi possible par la validation des études, des expériences professionnelles ou acquis personnels (VAP 85). Dossier à télécharger sous ce lien, rubrique « La VAP 85 à l'IUT de Paris, quelle procédure ? » : <https://www.iut.parisdescartes.fr/la-ftlv/> à compléter et à transmettre accompagné des pièces justificatives via l'application de candidature en ligne E-candidat.

OBJECTIFS

Former des professionnels polyvalents capables d'intervenir de manière autonome dans toutes étapes du cycle de vie des logiciels.

COMPETENCES VISEES

Partant de la demande du client, le titulaire d'un DUT informatique doit pouvoir :

- assister le concepteur d'applications informatiques dans la phase d'analyse du projet ;
- développer les logiciels, en assurer la validation, le suivi et la maintenance ;
- paramétrer et adapter des logiciels ;
- rédiger les documentations techniques des logiciels ;
- développer, installer, administrer et maintenir les systèmes et réseaux informatiques.

CONTENU DE LA FORMATION

ECTS : European Credits Transfer System

Plaquette et calendrier de la formation :

<https://www.iut.parisdescartes.fr/informatique/diplome-universitaire-de-technologie-informatique-annee-speciale/>

Programme :

U.E. 11 : INFORMATIQUE - S1

- Algorithmique
- Systèmes
- Réseau
- Base de données
- Programmation à objets
- Interface homme-machine

U.E. 12 : CONNAISSANCES GENERALES - S1

- Economie, gestion des organisations, droit
- Mathématiques
- Anglais, expression, communication
- Projet tuteuré

U.E. 21 : INFORMATIQUE - S2

- Conception par objets
- Algorithmique
- Systèmes
- Réseau
- Programmation web
- Programmation répartie et mobile
- Base de données
- Méthodologie

U.E. 12 : CONNAISSANCES GENERALES - S2

- Economie, gestion des organisations, droit
- Mathématiques
- Anglais, expression, communication
- PPP

U.E. 23 : STAGE ET PROJET TUTEURÉ - S2

- Projet tuteuré
- Stage

ÉQUIPE, METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Responsable du cycle : Mikal ZIANE, Maître de conférences

Équipe pédagogique : enseignants chercheurs, enseignants, et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation.

Méthodes : les cours magistraux sont complétés par de nombreux travaux pratiques et par des projets à réaliser, individuellement ou en petits groupes.

Le volume horaire hebdomadaire se situe entre 30 et 35 heures. La pédagogie au département informatique est caractérisée par :

- un suivi régulier du travail de chacun,
- un enseignement majoritairement organisé en travaux dirigés,
- des travaux pratiques en salles machines,
- un contrôle continu individuel,
- un échange permanent entre participants pour faire bénéficier le groupe de l'expérience de chacun,
- un travail personnel régulier en dehors des heures de cours.

Stage et projets tutorés donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

La pédagogie fait une large place à l'initiative du stagiaire et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises.

L'assiduité que ce soit en cours ou en stage, est obligatoire ; elle fait l'objet de listes d'émargements par demi-journées.

Moyens pédagogiques adaptés : le parc informatique comprend un réseau local Ethernet Gigabit reliant environ 900 postes de travail Client PC sous Windows Seven, 30 serveurs sous Windows serveurs 2008R2 ou 2012, 3 serveurs linux et un serveur IBM AS400. 550 postes de travail sont destinés aux étudiants et

sont répartis dans 26 salles informatiques. A disposition aussi, une bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues, supports de cours.

Les stagiaires bénéficient d'un environnement numérique de travail leur permettant de recevoir et consulter des cours, consignes, informations pédagogiques et administratives ainsi que de déposer des documents et partager leur expérience.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Organisation du contrôle des connaissances (*) : le contrôle des connaissances est continu et régulier [...]. Conformément à l'arrêté de 2005, les règles relatives à l'assiduité sont fixées par le règlement intérieur de l'IUT.

Validation des études (*) : [...] le Diplôme Universitaire de Technologie, portant mention de la délibération du jury, de la spécialité correspondante, et, s'il y a lieu, de l'option suivie, est délivré par le Président de l'Université sur proposition du jury dès lors que les semestres requis sont validés [...].

La délivrance du Diplôme Universitaire de Technologie donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits correspondants [...].

() extrait des Modalités de Contrôle des Connaissances. Les MCC sont votées annuellement par le Conseil d'Administration de l'IUT de Paris et par les instances de l'Université. Elles sont remises au stagiaire dès l'entrée en formation.*

Seules les MCC votées au titre de l'année universitaire pour laquelle le stagiaire FC est inscrit en formation feront foi.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Après le DUT, les stagiaires peuvent accéder aux différents postes dans le domaine de l'informatique :

- Assistant ingénieur
- Administrateur de systèmes et de réseaux
- Responsable d'applications
- Formateur
- Analyste-programmeur
- Développeur de logiciels
- Concepteur de sites internet-intranet

VALIDATION DES ACQUIS

Validation des Acquis de l'Expérience : cela permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Une année d'expérience minimum en rapport avec le contenu de la certification visée est nécessaire. Ainsi, la VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Validation des Acquis Professionnels (VAP 85) : cela permet d'accéder directement à une formation universitaire sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation.

Pour tout renseignement complémentaire : <https://www.iut.parisdescartes.fr/la-ftlv/>

MODALITES DE CANDIDATURE

Session de candidature : 08/03/2021 au 28/05/2021

Candidature en ligne : <https://ecandidat.app.u-paris.fr/sh1/>

ORGANISATION DE LA FORMATION

Déroulement de la formation : à temps plein et en continu

Dates de la formation : 06/09/2021 au 17/06/2022

Enseignement théorique : 28 semaines soit 899 heures

Stage obligatoire : 9 semaines soit 294 heures (35 h hebdomadaires)

Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 00 (sous réserve de modification)

Nombre de stagiaires par groupe : en moyenne de 20 à 25 personnes (groupe mixte formation initiale et formation continue).

La formation étant intensive, il n'est pas possible de travailler même à temps partiel et le temps de trajet depuis son domicile devrait être au maximum de 2 heures (aller-retour).

Les formations sont délivrées en présentiel. Toutefois l'IUT de Paris – Rives de Seine pourra être amené à assurer ses activités pédagogiques en mode distanciel si la situation sanitaire l'exige et conformément aux directives ministérielles.

COUT ET DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Coût du cycle : 8 990,00 € nets

(tarif sous réserve d'approbation par les instances d'Université de Paris - l'Université de Paris est un établissement public non assujéti à la TVA).

Droits d'inscription universitaire : obligatoires ; ils sont fixés chaque année par arrêté du MESRI à paraître en juillet.

CVEC : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Salariés : la prise en charge du coût de la formation peut être assurée dans le cadre des dispositifs de Formation Professionnelle en vigueur. Il appartient aux candidats d'effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes dont ils dépendent : DRH, OPCO...

Demands d'emploi : sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) ou obtenir une Autorisation d'Inscription à un Stage de Formation (AISF). Les démarches doivent être faites auprès du conseiller Pôle Emploi.

CPF : le compte personnel de formation est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/> Nous consulter.

INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

DEPARTEMENT INFORMATIQUE

☎ 01 76 53 47 65

✉ secretariat-info@iut.parisdescartes.fr

MONTAGE DU DOSSIER DE FINANCEMENT, DEVIS, CALENDRIER

SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE (SFCA)

☎ 01 76 53 49 82

✉ isabelle.grova@u-paris.fr

LIEU DE LA FORMATION

IUT de Paris – Rives de Seine

143, avenue de Versailles - 75016 PARIS

☎ 01 76 53 47 00

<https://www.iut.parisdescartes.fr/>

ACCES A L'IUT

📍 Exelmans, Mirabeau, Église d'Auteuil, Chardon Lagache

🚌 22, 62, 72, PC1

🟡 Pont du Garigliano

🟠 Pont du Garigliano